La Conſtitution civile du clergé, développée par les débats & par l'analyſe &c. Par M. Godefroy de Montours, ancien avocat au parlement de Paris. A Paris, chez Boſſange; à Bruxelles, chez Le Charlier. Gros vol. in-8vo. de 872 p. Prix, 5 liv.

15 Fév. 1792, p. 269.

NOUS avons déjà dit un mot de cet ouvrage, qui continue à jouir du plus grand accueil. La partie hiſtorique & polémique de la conſtitution du clergé y ſont réunies de la maniere la plus méthodique & la plus judicieuſe. On doit remarquer que ce n'eſt pas un théologien, ni un eccléſiaſtique qui diſcute cette matiere, mais un *avocat*, & un *avocat au parlement de Paris*. Les vraies notions du chriſtianiſme appartiennent à tous les enfans de la grande & féconde mere des chrétiens, l'Egliſe catholique : il ne faut pas être prêtre; il ſuffit d'être ſimple fidele, avec un eſprit droit & docile, pour repouſſer l'erreur, ou ſans ſcience par l'eſprit de foi, ou avec la ſcience en la faiſant ſervir au triomphe de la vérité & de l'orthodoxie.